

7 février 2025
P-PG/Prix (2025) 2

PRIX DE LA PREVENTION 2025 du Groupe Pompidou

*Projets innovants de la jeunesse en matière de prévention des drogues et
des addictions*

Concept, règles et procédures

Le prix

Le prix de la prévention du Groupe Pompidou est décerné tous les deux ans à des projets de prévention de drogues et d'addictions chez les jeunes. Son objectif est de reconnaître l'importance de la participation active des jeunes à la création d'un environnement meilleur et plus sain. C'est aussi un moyen de présenter de nouvelles approches aux personnes intéressées. Le prix sera décerné à un maximum de trois projets de jeunes qui recevront chacun un trophée et une somme de 6 000 euros.

Être innovant est une caractéristique des cultures des jeunes dans tous les pays ; par conséquent, les projets incluant des approches innovantes, en particulier ceux qui utilisent les nouvelles technologies numériques, ainsi ceux qui s'adressent aux jeunes de moins de 18 ans, sont particulièrement encouragés à postuler. Pour ce faire, des informations sur les projets gagnants et présélectionnés seront publiées et diffusées par le Groupe Pompidou.

Pour présenter votre projet, veuillez remplir le formulaire de candidature et l'envoyer par courrier électronique au Secrétariat du Groupe Pompidou. **La date de clôture des candidatures pour le Prix de la prévention 2025 du Groupe Pompidou est fixée au 30 mai 2025. Aucune candidature ne sera acceptée après cette date.**

Les candidatures seront évaluées par un jury composé de sept jeunes des Etats membres du Groupe Pompidou. Le jury est assisté d'un conseiller qui n'intervient pas dans la décision du jury.

Pour des exemples de projets ayant déjà remporté le prix, consultez [les pages du site du Groupe Pompidou consacrées au prix](#).

Les projets qui ont présenté une candidature lors des cycles de prix précédents, mais qui n'ont pas été retenus par le jury, peuvent présenter une nouvelle candidature.

Critères d'éligibilité

Les projets inscrits au concours pour le Prix doivent impérativement remplir les conditions suivantes :

1. Les 46 états membres du Conseil de l'Europe, les états membres du Groupe Pompidou, les états observateurs du Groupe Pompidou, ainsi que les pays de la rive sud de la Méditerranée qui sont membres du réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions (MedNET) du Groupe Pompidou sont invités à participer.¹

Le projet doit être **en cours ou s'être achevé récemment** dans un (ou plusieurs) des pays susmentionnés. Le jury accueille favorablement les projets multi-pays. Les projets dont les activités se déroulent principalement en dehors de cette zone géographique ne sont pas éligibles.

2. Le projet doit être géré par plus d'une personne et disposer d'une certaine structure, par exemple un comité de gestion ou un groupe de pilotage ou tout autre mécanisme d'organisation approprié (des pièces justificatives seront exigées - ces preuves pourraient prendre la forme, par exemple, d'une page *Facebook* avec des "likes" et des commentaires postés). Les projets peuvent être financés par le gouvernement, gérés par des ONG (organisations non gouvernementales), dans le secteur privé ou organisés par des communautés locales. Il n'est pas nécessaire que les projets soient subventionnés pour être admissibles – ils peuvent être totalement bénévoles.
3. Les projets éligibles doivent travailler entièrement ou principalement dans le domaine de la **prévention des drogue et des addictions**. Les projets qui ne concernent pas la prévention des drogues et des addictions ne seront pas éligibles. Nous acceptons une définition large de la prévention. Les projets qui abordent les facteurs de risque ou de protection associés aux drogues et/ou aux comportements addictifs sont particulièrement importants. Toutefois, les projets qui ne travaillent qu'avec des personnes ayant déjà développé des problèmes liés à leur consommation de drogues (« prévention indiquée ») ont peu de chances de l'emporter. Nous vous encourageons tout particulièrement à poser votre candidature si votre projet est axé sur **les environnements numériques**, que ce soit en utilisant les technologies numériques comme outil de travail en prévention ou en ciblant la prévention des comportements addictifs liés aux jeux en ligne, aux jeux de hasard, aux paris sportifs et à l'utilisation des réseaux sociaux.
4. Des **jeunes** de moins de 25 ans doivent être impliqués dans le travail du projet. Aucune limite d'âge inférieure n'est fixée.

Ce que nous entendons par "drogue et addiction"

¹ **46 États membres du Conseil de l'Europe** (les États du Groupe Pompidou sont en gras) :

Albanie, Andorre, **Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque**, Danemark, **Estonie, Finlande, France, Géorgie**, Allemagne, Grèce, **Hongrie, Islande, Irlande, Italie**, Lettonie, **Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro**, Pays-Bas, **Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie**, Espagne, **Suède, Suisse, Macédoine du Nord, Turquie, Ukraine**, Royaume-Uni.

Autres Etats membres du Groupe Pompidou (non membres du Conseil de l'Europe)

Israël, Mexique, Maroc

Pays MedNET

Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Palestine, Tunisie.

Nous incluons dans la définition des "drogues" : les drogues illicites, l'alcool, le tabac, les substances volatiles (colles, gaz, aérosols, etc.), les nouvelles substances psychoactives (NPS) y compris ce que l'on appelle les "euphorisants légaux" ("legal highs") et les médicaments délivrés sur ordonnance ou en vente libre lorsqu'ils sont consommés de manière abusive. En ce qui concerne le champ d'application de la notion "d'addiction", le Prix se concentre sur les addictions comportementales. Il s'agit de comportements répétitifs qui deviennent compulsifs et interfèrent avec le fonctionnement quotidien, les relations ou le bien-être général. Ces comportements se caractérisent par une incapacité à contrôler l'activité malgré les conséquences négatives, similaires aux troubles liés à l'utilisation de substances. Les addictions comportementales coexistent souvent avec la consommation de substances. Les addictions comportementales les plus répandues liées à l'utilisation problématique d'Internet (UPI) sont les jeux en ligne, les jeux de hasard et les paris sportifs et l'utilisation des réseaux sociaux.

Ce que nous entendons par "prévention"

Par "prévention", nous entendons les actions et les interventions visant à prévenir les comportements à risque et problématiques qui ont des conséquences néfastes et peuvent conduire à l'addiction. Les interdictions (contrôle par les forces de l'ordre, etc.) et les activités de traitement *ne sont pas* incluses. La prévention peut prendre de nombreuses formes et méthodes, et n'est pas toujours directe – elle pourrait, par exemple, inclure l'enseignement des aptitudes générales à la vie quotidienne ou l'amélioration de l'estime de soi, ce qui constitue des facteurs de protection. Il peut également s'agir d'activités qui détournent les gens de la consommation de drogue ou de comportements présentant un risque de d'addiction, par exemple en améliorant les équipements de loisirs. Toutefois, nous attendons de tous les projets candidats qu'ils intègrent dans leurs objectifs une orientation explicite vers la prévention.

L'Agence européenne des drogues (EUDA) identifie quatre stratégies de prévention : **universelle, sélective, indiquée et environnementale**. (Votre projet peut utiliser un cadre plus ancien pour classer la prévention : "primaire", "secondaire" et "tertiaire"²). Ces stratégies sont également appliquées pour prévenir les comportements addictifs.

La **prévention universelle** s'adresse à l'ensemble de la population, où tous les groupes sont considérés de la même manière comme encourageant un faible risque. Elle inclut des programmes et activités en milieu scolaire, ainsi que des approches axées sur la famille, comme des soirées, des conférences, des séminaires et ateliers à l'intention des parents.

La **prévention sélective** vise des groupes spécifiques de la population susceptibles de se laisser entraîner dans l'abus de substances ou de comportements addictifs, par exemple, les jeunes délinquants, les jeunes ayant abandonné l'école, les groupes ethniques dont on estime qu'ils courent un plus grand risque, les jeunes des quartiers sensibles, des familles voire des communautés entières où les personnes qui risquent davantage de développer des problèmes d'addiction.

La **prévention indiquée** vise à identifier quels sont les individus ayant des problèmes psychologiques ou de comportement qui risquent de développer des problèmes d'addiction plus tard dans leur vie, et à les cibler individuellement par des interventions spéciales. Parmi ces individus figurent ceux qui sont atteints de problèmes de santé mentale, de troubles psychiatriques ou qui présentent les premiers symptômes de consommation de drogue. Veuillez noter que les projets portant uniquement sur la prévention indiquée (ou "tertiaire") ne seraient probablement pas éligibles pour le Prix européen de la prévention

² "Prévention primaire" : arrêter les personnes avant qu'elles ne commencent à consommer, ou retarder le début de la consommation de drogue ; "Prévention secondaire" : aider les personnes à arrêter une fois qu'elles ont commencé, ou viser à réduire la quantité consommée ou les risques pris ; "Prévention tertiaire" : travailler avec les consommateurs de drogue qui consomment depuis un certain temps, en association avec le traitement de leur maladie.

La prévention environnementale vise à changer le comportement humain en modifiant son contexte social, physique et économique : la prévention environnementale s'adresse aux sociétés ou aux environnements sociaux (y compris les marchés et la régulation des marchés) et peut cibler les normes et les valeurs sociales.

Ce que nous entendons par "participation des jeunes"

La "participation des jeunes" signifie pour nous que les jeunes sont impliqués de manière active dans les activités du projet. Consultez la liste ci-dessous des différents secteurs dans lesquels les jeunes pourraient être impliqués (sous "Critères d'évaluation et de sélection", critère n°2). Le simple fait de "consulter des jeunes" ou de "prendre en compte leurs avis" ne suffira probablement pas. Il faudrait que les jeunes soient impliqués en amont de la mise en œuvre des activités, nous souhaiterions qu'ils aient leur mot à dire dans la conception du projet.

Critères d'évaluation et de sélection

Pour qu'un projet soit admissible, vous devez remplir le formulaire de candidature en entier et fournir toutes les informations complémentaires requises. Veuillez indiquer une adresse électronique et un numéro de téléphone afin que nous puissions éventuellement prendre contact avec vous pour obtenir de plus amples renseignements.

Les projets éligibles seront évalués en fonction de **deux critères principaux** de même importance :

1. La qualité du travail de prévention

Les projets seront évalués sur la base de la qualité du travail de prévention. Les aspects suivants seront pris en compte :

- la philosophie du projet doit être clairement énoncée et s'appuyer fortement sur une participation active des jeunes – cette dimension doit être centrale ;
- les objectifs du projet doivent être clairement énoncés et ils doivent être réalisables ;
- il doit y avoir des preuves attestant les objectifs (par exemple, apporter la preuve que des activités de loisirs adaptées à la prévention ont été mises en place et que les jeunes ont tiré profit de l'expérience);
- une évaluation formelle du travail accompli, si elle est jointe au projet, sera également prise en compte.

Des pièces justificatives vous seront demandées afin d'aider le jury à prendre sa décision.

2. Le degré d'implication des jeunes dans les aspects essentiels du projet

Les projets seront également jugés en fonction du degré d'implication des jeunes dans tous leurs aspects du projet. Les dimensions suivantes de leur participation seront examinées :

- *Stratégie* : les jeunes prennent part à l'élaboration des programmes et stratégies ;
- *Structures* : les jeunes sont impliqués dans les processus décisionnels ;
- *Mécanismes* : des mécanismes permettent de garantir et d'encadrer la participation des jeunes
- *Développement des compétences et des connaissances* : le projet tient compte et tire parti de l'apport des jeunes à l'amélioration des services rendus ;
- *Gestion* : les jeunes jouent un rôle dans la gestion du projet et peuvent demander des comptes au personnel (adulte et jeune) et aux bénévoles ;
- *Prestation de services* : les jeunes participent à la prestation des services et aux activités ;
- *Evaluation* : les jeunes sont impliqués dans le suivi et l'évaluation des activités du projet

En outre, il sera tenu compte des éléments suivants :

- *Champ d'action* : les jeunes les plus vulnérables (« difficiles à atteindre ») participent de manière satisfaisante au projet.
- *Implication des bénéficiaires du projet* : les jeunes auxquels s'adressent les actions menées dans le cadre du projet y participent activement.

Des pièces justificatives vous seront demandées afin d'aider le jury à prendre sa décision.

Remise de pièces justificatives

Afin que le jury ait une vision détaillée et complète du projet, il est nécessaire d'inclure **un minimum d'une pièce justificative et un maximum de 3 pièces justificatives** susceptibles de l'aider à prendre sa décision, ce qui peut inclure des documents de toutes sortes, tels que :

- un rapport sur le travail accompli dans le cadre du projet ;
- un compte rendu provenant de jeunes qui ont bénéficié du travail réalisé dans le cadre du projet (rapport écrit, enregistrement vidéo, vidéo d'une représentation théâtrale, etc.) ;
- un exemple du travail réalisé par une personne participant au projet (par exemple, un extrait du texte écrit par un jeune dans le cadre d'un concours de création littéraire).

Les supports audio-visuels sont les plus utiles. Si les documents sont dans une langue autre que l'anglais ou le français, il est utile de fournir (en anglais ou en français) des sous-titres, une transcription ou un résumé.

Vous pouvez également fournir des adresses de sites Web pertinents et / ou des liens vers des sites de réseaux sociaux.

Vous devriez réfléchir soigneusement au matériel que vous soumettez: le jury prend ces éléments de preuve très au sérieux. Il est peu probable que des photos soient très utiles pour soutenir votre candidature. Les témoignages personnels des personnes qui ont bénéficié de votre projet sont bien meilleurs. (Si possible, ils devraient être traduits en anglais ou en français.)

Si vous incluez des documents nécessitant un équipement pour les visionner (tels que des DVD, des présentations PowerPoint, etc.), assurez-vous qu'ils sont dans un format approprié pour les visionner sur des équipements standard d'Europe occidentale. Le matériel informatique devrait fonctionner sur les PC Windows. Toute vidéo ou présentation de film ne doivent **pas durer plus de cinq minutes**. PowerPoint ou d'autres présentations de type diapositives doivent être limitées à un maximum de 10 diapositives. Les sites de transfert de fichiers ne doivent pas être utilisés pour partager du matériel, car les liens peuvent expirer; le matériel vidéo pourrait être publié sur YouTube ou sur un autre site de partage de vidéos.

Veuillez noter que tout matériel envoyé devient la propriété du Groupe Pompidou - il ne sera pas retourné. Nous nous réservons le droit d'utiliser le matériel qui a été envoyé dans la publicité, etc. Cependant, si vous indiquez que le matériel est uniquement pour le jury et ne doit pas être utilisé à d'autres fins, nous respecterons ceci - veuillez indiquer sur chaque document si tel est le cas.

Le jury

Le jury se compose de sept jeunes issus d'États membres du Groupe Pompidou. Le Secrétariat du Groupe Pompidou les sélectionne en fonction des propositions que lui envoie les représentants des États membres ainsi que les organisations non gouvernementales qui travaillent avec des jeunes. Ils sont âgés de 18 à 25 ans au moment de leur nomination,

Collectivement, les membres du jury ont une bonne connaissance du fonctionnement des programmes de prévention qui impliquent la participation des jeunes et ont de l'expérience dans les projets de prévention, le travail entre pairs, les programmes de sensibilisation et les comportements à risque. Ils sont également désireux de promouvoir des modes de vie sains auprès des jeunes. Ils sont non seulement conscients de ce qu'implique la mise en place et la gestion d'un projet, mais aussi comment l'on évalue un tel projet ou programme.

La composition du jury tient compte de l'équilibre entre les sexes et les régions géographiques, ainsi que de la diversité des contextes socio-culturels, afin de refléter, dans la mesure du possible, un échantillon représentatif de la jeunesse européenne actuelle. De plus, la capacité des jeunes à coopérer entre eux, à communiquer avec des experts et à interagir dans un contexte de travail interculturel est également prise en compte.

Le groupe consultatif d'experts

Le Secrétariat du Groupe Pompidou désigne des experts pour faire office de groupe consultatif auprès du jury. Les experts se réservent le droit de signaler au correspondant permanent du Groupe Pompidou, responsable de l'événement, toute décision du jury qui violerait les normes communément admises en matière de connaissances et de bonnes pratiques en prévention, ou tout projet contrevenant aux principes fondamentaux du Conseil de l'Europe. Le correspondant permanent peut alors soumettre l'affaire au bureau des correspondants permanents du Groupe Pompidou, qui a le pouvoir d'interrompre à tout moment les activités relevant du Prix de la prévention.

La décision du jury

Le jury établira une liste de présélection des projets fondée sur les critères d'évaluation et de sélection établis. Les projets présélectionnés qui ne seront pas retenus pour le Prix recevront une lettre de reconnaissance du Secrétariat du Groupe Pompidou et seront mentionnés sur le site Internet du Groupe Pompidou.

La décision du jury est définitive et sans appel. Aucune discussion ou correspondance ne sera autorisée concernant le processus d'attribution du Prix, mais un bref retour écrit sera fourni. Le Groupe Pompidou se réserve le droit de ne pas attribuer le Prix ou une partie de celui-ci.

Le montant du Prix sera versé en euros sur les comptes bancaires des trois projets lauréats. Le montant du Prix pour 2025 a été fixé à 6 000 euros par lauréat. Aucune condition particulière n'est attachée à l'utilisation de cette somme, à condition qu'elle soit employée au bénéfice du projet. Les projets sont tenus, dans les six mois suivant le paiement, de rendre compte de l'utilisation qu'ils ont faite du montant du Prix.

Les projets ayant reçu le Prix ne seront pas éligibles pour une nouvelle candidature dans les années à venir. Néanmoins, le Groupe Pompidou se réjouit de continuer à collaborer avec ces projets.

La cérémonie de remise des prix

La cérémonie de remise du Prix européen de la prévention 2025 aura lieu lors de la 19^{ème} Conférence ministérielle du Groupe Pompidou qui se tiendra à Rome les 28 et 29 novembre 2025.

Comment postuler

Les formulaires de candidature électroniques sont disponibles sur les pages du site Internet du Groupe Pompidou dédiées au "Prix ou en envoyant un courrier électronique au Secrétariat à l'adresse suivante : pompidou.preventionprize@coe.int Si vous avez des questions, consultez d'abord les FAQ. Si elles ne répondent pas à votre question, envoyez un courriel à pompidou.preventionprize@coe.int

Le formulaire de candidature doit être entièrement complété et soumis en anglais ou en français au Secrétariat du Groupe Pompidou **sous forme de pièce jointe** (de préférence *Word*) à l'adresse suivante : pompidou.preventionprize@coe.int **Votre candidature doit être reçue avant le 30 avril 2025**

Les candidatures soumises par la poste ne peuvent pas être prises en considération, mais des preuves supplémentaires à l'appui de la candidature peuvent, le cas échéant, être soumises par la poste lorsque cela est indiqué dans le formulaire de candidature. Les pièces justificatives supplémentaires doivent correspondre à la description du formulaire de candidature. Ces éléments supplémentaires sont plus utiles s'ils incluent un résumé en anglais ou en français pour tout contenu textuel.

L'adresse postale (*pour les pièces justificatives uniquement*) est la suivante
Prix de la Prévention
Groupe Pompidou, Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex, France